



AVIS PUBLIC
ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné par la soussignée, conformément à l'article 28 paragraphe 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes*, que la Ville de Val-d'Or a procédé à l'aliénation des biens ci-dessous décrits, dont la valeur excède 10 000,00 \$:

BIEN(S)	ADRESSE	ACQUÉREUR(S)	PRIX DE VENTE
Lot 6 307 583	1688, rue Lafleur	Monique Tatiotsop Fenback	73 100,00 \$
Lot 2 801 731	1700, rue Bellevue	Renata Mino Preradovich	43 000,00 \$
Lot 6 283 912	2180, boulevard Forest	8985979 Canada inc.	500 000,00 \$

Tous les lots mentionnés sont du cadastre du Québec.

DONNÉ à Val-d'Or, le 4 octobre 2023.

SIGNÉ

Me KATY VEILLEUX, notaire
Greffière